



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 février 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1<sup>er</sup> mars 2005

**Créations d'emplois occasionnels au Département Vie de la Cité**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005**

DELIBERATION D20050099

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort souhaite organiser une semaine de la Culture à destination d'enfants pendant la semaine du 11 au 15 avril 2005.

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel d'animation.

C'est pourquoi, il est proposé de recruter sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 1 poste de responsable d'animation titulaire du Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur de Centres de Loisirs, rémunéré à la journée de travail sur la base du 6<sup>e</sup> échelon du grade d'animateur principal (indice brut 516) ;
- 4 postes d'animateurs titulaires du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur de Centres de Loisirs, rémunéré à la journée de travail, sur la base du 4<sup>e</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation (indice brut 294).

Par ailleurs, afin de permettre le bon déroulement de la Foire-Exposition, il est nécessaire de recruter du personnel temporaire chargé d'assurer les fonctions de vagemestre et d'hôtesse.

C'est pourquoi, il est proposé de créer sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 1 poste de vagemestre recruté sans condition de diplôme et rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 2 (indice brut : 245) ;
- 6 postes d'hôtesse recrutées sans condition de diplôme et rémunérées sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 (indice brut : 263).

Les agents en service le 1<sup>er</sup> mai percevront une rémunération multipliée par 2.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer les postes ci-dessus mentionnés, les crédits nécessaires étant prévus aux budgets principal et annexe.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Luc DELAGARDE**

[Ordre du jour](#)